



*L'espace de jeux couvert
au pignon du C.L.S.H.,
achevé en décembre 2003.*

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2004

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2004

En préambule, le Maire Yves ROHOU a **rappelé les investissements de l'année 2003** avec notamment les acquisitions à la Fondation de Kerbernez de 13 ha. de bois dont une partie a été aménagée depuis lors en sentiers piétonniers, la construction de **l'espace de jeux couvert** au pignon du C.L.S.H. (d'un coût de 79 850 € H.T. dont une subvention de 11 978 €), la première tranche des travaux d'aménagement de la nouvelle voie nord-ouest « Hent Alexandre MASSE » mais aussi les travaux de viabilité du nouveau lotissement communal à Tingoff.

L'année 2004 verra par la poursuite des investissements engagés en 2003 et par la concrétisation de projets :

- poursuite de la construction de la voie **nord-ouest avec l'urbanisation des terrains** situés de chaque côté (lotissement, logements sociaux) ;
- aménagement du terrain permettant l'accueil de la **supérette** et de la station-service ;

- démarrage de la **construction du futur complexe** sportif, associatif et culturel ;
- poursuite de la réflexion sur **l'aménagement global du bourg** avec l'architecte Jean-Jacques MORVAN (devenir des maisons « Feunteun-Friazza », liaison piétonne devant Ti Michel ; aménagement du terrain « Richard ») : lancement de l'appel d'offres avant fin 2004 pour certains travaux ;
- **ouverture à l'urbanisation** de nouveaux secteurs de la commune (Tingoff, Kerneven,...) en fonction des négociations ;
- aménagements de **pistes cyclables** suites aux acquisitions foncières (Route des châteaux,...)

VOLET A

Bâtiments : 890 000 € T.T.C

- démarrage de la construction de la supérette et du complexe sportif, associatif et culturel ;
- grosses réparations sur divers bâtiments (étanchéité, fenêtres,...) ;
- acquisition de matériels (sono, tables, chaises,...).

Achats de matériels / Mobiliers / Services techniques / Ecoles : 53 000 € T.T.C.

- acquisition de mobilier pour les écoles ;
- remplacement de véhicules ;
- acquisition de matériels.

Voirie / Aménagement du bourg / Volet paysager : 456 000 € T.T.C.

- signalétique ;
- aménagements de carrefours ;
- aménagement des sentiers piétonniers, plantations ;
- terrassement, réseaux et aménagements extérieurs autour du futur complexe.

Afin de mener à bien les différents projets évoqués dans le cadre du budget général (complexe sportif, associatif et culturel,...), des subventions et participations diverses doivent être prochainement perçues venant du Conseil régional, du Conseil général ou de l'Etat pour un montant de 100 000 € environ.

VOLET B (opérations menées à partir du principe d'équilibre budgétaire dépenses/recettes)

- **Lotissement de Tingoff Bihan** : fin des travaux de la première tranche avec la confection des murets afin que les constructions d'habitations puissent démarrer.
- Après la tenue de l'enquête publique sur la **protection des captages**, il reste à déterminer les travaux de renforcement et de modernisation des installations à effectuer en fonction des prescriptions de l'arrêté préfectoral et après avis du Comité départemental d'hygiène.

Le Maire a également évoqué la **situation financière de Quimper Communauté**, notamment les attributions de compensation et la dotation de solidarité communautaire versée à la commune. Le retour de la dotation de solidarité communautaire est calculé en fonction de la population de chaque commune. La situation financière de Quimper-Communauté, relativement tendue eu égard aux projets à financer, conduit à envisager un réexamen des taux de taxe professionnelle et un blocage des restitutions aux communes. Il ne faut pas oublier le coût des transports en commun, du contournement nord de Quimper et des projets de lecture publique pour n'en citer que quelques uns.

Les dépenses de ces orientations budgétaires seront réalisées, pour un certain nombre, sur une période de 18 à 24 mois. Les montants indiqués ci-dessus doivent être affinés au fur et à mesure des réalisations.

DEMANDES DE SUBVENTION

Plusieurs dossiers de demandes de subvention ont été élaborés.

Le nouveau complexe

Parmi les opérations éligibles au titre de la **Dotations Globales d'Équipement (D.G.E)** (programmation 2004) figurent les bâtiments communaux, les installations sportives et socio-éducatives. Accord du Conseil pour présenter un dossier à la Préfecture du Finistère dans le cadre de la **construction du futur complexe sportif, associatif et culturel**. Celui-ci revêt un caractère prioritaire pour la commune afin de pouvoir offrir à la population et aux associations (jeunes, tennis, Mondial Pupilles,...) des infrastructures fonctionnelles. Des demandes ont aussi été présentées auprès du Conseil général, des Ligues de tennis et de football.

Le bourg

Afin d'apporter des propositions dans le cadre de l'**aménagement global du bourg**, l'architecte-urbaniste Jean-Jacques MORVAN a été choisi comme maître d'œuvre de cette étude. Le Conseil régional peut apporter une aide au titre du **Fonds d'Aménagement Urbain Régional** dans le cas d'études réalisées par des architectes pour l'établissement d'un projet opérationnel d'aménagement urbain. Accord à l'unanimité du Conseil.

Jeunes

A l'occasion des prochaines vacances de février, un groupe de **jeunes Plomelinois** encadré par Bruno AUGRAIN doit partir effectuer un **stage** de musiques et danses dans la commune de Pulnoy (Meurthe-et-Moselle), comme cela s'était déroulé à Plomelin en avril 2003. La participation communale pour ce stage s'élève 2 602,60 € ; cette subvention est prise en compte dans le cadre du Contrat Temps Libre et du Contrat Educatif Local.

URBANISME :

UTILISATION DES CHEMINS PIETONNIERS

La Commune et le Conseil général sont régulièrement sollicités pour des autorisations d'utilisation des **sentiers départementaux en bordure de l'Odét** à des fins de manifestations sportives. Afin de préserver la qualité des sentiers de promenade sur le territoire de la Commune, le Conseil général a édité un règlement intérieur qui **interdit** pour ces sites l'organisation de **compétitions** d'équitation, de cyclisme ou de moto. Accord à l'unanimité du Conseil pour autoriser le Maire à signer cet avenant.

PERSONNEL

Afin de suppléer au départ vers une autre collectivité de Loïc PERROT, il peut être fait appel à un agent de remplacement du service « missions temporaires » du Centre de gestion du Finistère. Accord à l'unanimité du Conseil pour faire appel, en tant que de besoin, à ce service. Une procédure de recrutement a été parallèlement lancée pour pourvoir ce poste.

TRAVAUX SUR LA COMMUNE

✓ LE RENDEZ-VOUS DES SERVICES TECHNIQUES :

• Sentiers piétonniers, espaces Verts :

Elagage au bois de Pen Menez et à l'aire de jeux du lotissement de Kerdauid Izela. Plantation d'arbustes sur les talus des sentiers piétonniers réalisés dans les secteurs de Meilh Mor et de Kerbernez. Entretien des sentiers piétonniers.

• Voirie, réseaux

Entretien de la voirie des lotissements (caniveaux et grilles d'eaux pluviales). Balayage mécanique des feuilles mortes sur divers secteurs de la commune. Confection d'un caniveau sur la V.C. 4 au niveau de Kerrun Uhela.

• Ecoles

Travaux divers d'entretien pendant les vacances de Noël.

• Divers

Finition des peintures des vestiaires-douches de Pennanguer. Peintures des murs et du plafond de la sacristie, le nouveau plancher a été poncé et verni.

✓ TRAVAUX AU C.L.S.H.

L'entreprise plomelinoise GADONNA a procédé à la réfection du faux plafond dans deux salles afin d'améliorer l'acoustique.

ASSAINISSEMENT ET EAU POTABLE

✓ ASSAINISSEMENT

Depuis le 1^{er} janvier 2004, le service de l'assainissement de Quimper-Communauté est géré par la société **S.O.A.F. ENVIRONNEMENT** (Z.I. de la Gare, rue de la Gironnaire, B.P. 5, 44984 SAINTE-LUCE-SUR-LOIRE Cedex). Pour toute intervention sur le réseau (possibilité de raccordement, demande et réalisation de branchement, débouchage de canalisation), il faut désormais **appeler le 08 00 67 89 48** (numéro vert).

✓ EAU POTABLE

Pour toute demande de certificat de possibilité d'alimentation en eau potable ou d'intervention sur le réseau (fuite, réparation), les usagers doivent **s'adresser à la S.A.U.R. (tél. 02 98 82 73 12)** qui assure le contrat **d'affermage jusqu'à fin février 2005**.

LE COUT DU SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS

Depuis 2000, la gestion de la nouvelle organisation des services de secours a été confiée au **Service départemental d'incendie et de secours** (S.D.I.S.).

Etablissement public autonome, le S.D.I.S. 29 est constitué d'un corps départemental composé de 427 sapeurs-pompiers professionnels et de 1 787 volontaires, répartis sur 63 centres d'incendies et de secours. Le S.D.I.S. 29 emploie également 101 personnels administratifs et techniques.

Le financement du S.D.I.S. (48 millions d'euros de budget)

est assuré essentiellement par le Conseil général (24%), les communes et les établissements publics de coopération intercommunale (49%).

Pour Plomelin, la **contribution financière** s'élèvera à **88 994 €** en 2004, soit près de 5% des charges de fonctionnement de la commune. En six ans, l'augmentation a été de 37 %. Notre sécurité à un prix, mais peut-être alertons nous, parfois, les pompiers sans urgence avérée, comme pour les urgences des hôpitaux.

MARCHE DE PLOMELIN

Résultats du questionnaire sur le marché

48 personnes ont pris la peine de donner leur avis sur le marché dominical.

97% des réponses confortent le dimanche comme jour du marché, contre 3% qui préféreraient qu'il ait lieu le samedi.

La **périodicité hebdomadaire** est également plébiscitée dans 99% des réponses. Deux personnes seulement préféreraient que le marché se tienne deux fois par semaine.

L'emplacement actuel totalise 94% de réponses favorables.

Le retour d'un commerce d'huîtres, crustacés et fruits de mer est demandé dans 71% des réponses. Les autres souhaits portent sur la présence d'un poissonnier (21%),

d'un boucher (6%) et d'un marchand de vêtement et de bonneterie (2%).

En ce qui concerne les commentaires et les suggestions, une plus grande régularité des commerçants est souhaitée, certains en effet ne viennent pas tous les dimanches. Des marchés à thème avec produits locaux sont proposés. Enfin, un fond musical pourrait donner plus d'ambiance au marché.

Dans leur majorité, les personnes qui ont répondu au questionnaire ont ajouté des **messages d'encouragement** pour que le marché se perpétue. Merci aux commençants et aux clients du marché.

Les gagnants de la tombola (décembre) : Jean-Jacques FLEURY, Hervé LE GALLIC, Claire PRAT ; **et du concours de dessin :** Mathieu CHAPALAIN, Tanguy KERVAREC, Klervi LACROIX, Alexandre LE COQ, Antoine LE GAC, Gwénaëlle LE RU, Pierre VOLANT.

RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES (R.A.M.) : UNE NOUVELLE ORGANISATION

La convention qui liait la Caisse d'allocations familiales et la Commune pour l'organisation du Relais assistantes maternelles a pris fin le 31 décembre 2003. Une nouvelle convention unique et élargie aux communes de Pluguffan, Plonéis, Plogonnec et Guengat a pris effet le 1^{er} janvier 2004.

La nouvelle organisation permettra :

- d'une part aux parents et assistantes maternelles d'obtenir **des renseignements** dans les meilleurs délais en

s'adressant à l'animatrice lors des permanences dans les différentes communes ;

- d'autre part aux assistantes maternelles et aux enfants de bénéficier ponctuellement des **activités d'éveil** des autres communes, en plus de celles proposées par le R.A.M. de PLOMELIN.

Les activités d'éveil à la Maison de l'enfance de PLOMELIN : les jours et les horaires restent les mêmes, à savoir **les trois premiers jeudis du mois**, de 9h30 à 11h30 (deux séances par matinée).

Horaires des permanences à Plomelin et dans les autres R.A.M. :

	Horaires	Lieu	Téléphone
PLOMELIN	1 ^{er} jeudi du mois : 14h00-17h00 et 4 ^{ème} jeudi : 16h00 à 18h30	Maison de l'enfance	02 98 94 27 35
PLUGUFFAN	2 ^{ème} mardi du mois : 14h00-17h00	Maison des associations, « Le Pouldu »	02 98 94 32 18
PLONEIS	4 ^{ème} mardi du mois : 14h00-17h00	Salle polyvalente	02 98 91 10 34
PLOGONNEC	3 ^{ème} jeudi du mois : 14h00-17h00	Salle socioculturelle (salle de réunion)	02 98 91 85 41
GUENGAT	4 ^{ème} vendredi du mois : 9h00-10h00 et 11h00-12h00 (sur rendez-vous)	Centre de loisirs	02 98 91 16 62

On peut également contacter l'**animatrice du R.A.M.**, Mme. Yvonne BEUZE, au 02 98 98 39 99.

ASSISTANTES MATERNELLES : APPEL A CANDIDATURES

Si vous souhaitez devenir assistante maternelle agréée, contactez :

- soit la puéricultrice du Conseil général, Mme. Soizic GIRAUD-HERAUD, tél. 02 98 55 07 13 ;
- soit Mme. Yvonne BEUZE, animatrice du R.A.M., au 02 98 98 39 99.

C.A.F. :

UN NOUVEAU SERVICE D'ACCUEIL TELEPHONIQUE

Depuis le 14 janvier 2004, le nouveau numéro d'accueil de la Caisse d'allocations familiales du Sud-Finistère - **0 820 25 29 20** - permet de joindre un conseiller pour un renseignement sur un dossier de prestations (du lundi au vendredi, de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00).

Ce numéro donne aussi 24 heures sur 24 des informations sur les prestations, les services de la C.A.F., etc. Avec leur numéro et leur code confidentiel, les allocataires peuvent consulter les informations personnelles de leur dossier :

paiements, suivi des courriers adressés à la C.A.F. et demandes d'attestation de paiement envoyées ensuite automatiquement par courrier.

DEVOIRS ASSISTES PAR ORDINATEUR

L'Ulamir e Bro Glazik organise des séances de devoirs assistés par ordinateur (D.A.O.) pour les collégiens et les lycéens qui ont besoin de faire des recherches sur internet, du traitement de texte, des exposés, des rapports de stage, etc. Un animateur est présent pour les aider. Ces D.A.O. sont gratuits et ont lieu **au local Cybercommune de la mairie**, le jeudi de 17h30 à 18h30 en période scolaire. Renseignements à l'Ulamir (tél. 02 98 91 14 21).

ATELIER DE JOBS D'ETE

Pour les jeunes à la recherche d'un emploi cet été, l'Ulamir organise un atelier le mercredi 25 février 2004 à la M.P.T., à 17h00. Au programme : information sur les droits des salariés saisonniers, comment mener sa recherche, préparer un C.V., etc.

LES PERSONNALITES PLOMELINOISES

UN CHAMPION DE JUDO PLOMELINOIS

Pierre ANDRO, de Meilh Kerdour, licencié au Dojo de l'Odet, déjà champion du Finistère 2003/2004 et ceinture noire depuis octobre dernier, est devenu **champion de Bretagne de judo**, dans la catégorie des moins de 73 kg,

le 13 janvier à Cesson-Sévigné. Agé de 15 ans, il est élève de seconde S.T.I. au lycée Thépot. Son prochain défi : les championnats inter-régionaux du Mans, le 14 février. Son frère Sylvain, 13 ans suit son exemple puisqu'il est vice-champion du Finistère dans sa catégorie.

L'ADSL A PLOMELIN

La mise en place de l'ADSL sur le central de PLOMELIN se fera fin février 2004. La quasi totalité du territoire communal sera alors pourvue d'un réseau haut débit. **Une démonstration aura lieu le mardi 2 mars à la mairie, de 13h30 à 19h30**, avec des animations sur les usages ouverts au public (transfert de fichiers, téléchargement de son, vidéos, visio-conférences, etc.) et aux entreprises et aux associations. Des rendez-vous personnalisés peuvent être organisés pour les professionnels.

« SCENES DE CRIMES » A PLOMELIN

La commune inspire les auteurs de romans policiers. Après Jean FAILLER dont l'héroïne Mary LESTER enquêtait sur les bords de l'Odet dans *Les gens de la rivière*, c'est Annie LE COZ qui situe plusieurs pages de son roman, *Les maudits de Kérogan* (paru aux Editions Alain BARGAIN à la fin de l'année dernière), à Plomelin. Dans un bois de la commune, les feuilles mortes dissimulent le corps d'un homme. Un livreur de journaux découvre un petit garçon blotti au pied d'un calvaire de la route des Châteaux. Le Lieutenant PAOLI enquête.

LES ASSOCIATIONS PLOMELINOISES

Le **calendrier des manifestations 2004** est présenté sous forme de **supplément** à ce numéro du *Kannadig*.

Paulette DIEUSET (trésorière). Pour tous renseignements, contacter la bibliothèque : tél. 02 98 52 58 67.

UNE ERE NOUVELLE POUR LA BIBLIOTHEQUE DE PLOMELIN

L'assemblée générale de l'association Bibliothèque municipale a entériné la cession de la bibliothèque à Quimper Communauté. **Depuis le 1^{er} janvier 2004, la bibliothèque est gérée par Quimper Communauté. Un professionnel** accueille désormais les lecteurs :

- le mardi et le vendredi de 16h00 à 18h00,
- le mercredi de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00,
- le samedi de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Dans un premier temps, les tarifs ont été alignés sur ceux d'Ergué-Gabéric, avant d'être uniformisés dans toutes les bibliothèques du réseau de Quimper Communauté en 2005. La carte d'adhérent donnera alors accès à tous les fonds du réseau. **Les tarifs à l'année** sont les suivants :

- adulte : 8,30 €,
- 14-25 ans : 4,15 €,
- moins de 14 ans : 1,55 €,
- demandeurs d'emploi et bénéficiaires du R.M.I. : gratuit.

Par ailleurs, **un groupe de bénévoles** a décidé de constituer **une nouvelle association – Les amis de la bibliothèque de Plomelin** – dans le but de garder une identité communale à la bibliothèque et surtout d'assurer la **permanence du dimanche de 10h00 à 12h00** pour permettre aux lecteurs, particulièrement nombreux ce jour là, de continuer à effectuer leurs emprunts et retours de documents. L'association, qui apportera son concours aux animations proposées par Quimper Communauté, organisera également des manifestations à visée culturelle. **Un diaporama sur le Maroc sera présenté le dimanche 7 mars à 15h00 à la salle socioculturelle.**

Toute personne souhaitant adhérer aux Amis de la bibliothèque sera la bienvenue. La cotisation annuelle est fixée à 2,00 €. Le bureau est composé d'Anne de BOURNONVILLE (présidente), Blandine RICHARD (secrétaire),

LES AMIS DE TI GWENN

L'exposition sur « les kermesses à Plomelin autrefois », préparée par Hervé HERROU, sera visible tout le mois de février à la M.A.P.A.

Le vendredi 27 février à la M.A.P.A., bal musette animé par Alain et Jacky LEGRAND à partir de 15h00.

JUMELAGE PLOMELIN-BETZIESDORF

Le Comité de jumelage vous informe de son **assemblée générale** qui aura lieu **le jeudi 12 février** dans la salle annexe de la M.P.T., à 20h30. A l'ordre du jour : compte rendu des activités de 2003, rapport moral de la président Catherine LE MOIGNE, rapport financier du trésorier Serge LE DOARE, élection du tiers sortant du conseil d'administration et projets pour 2004.

Un voyage à Betziesdorf aura lieu du 9 au 14 juin 2004 à l'occasion des festivités du **750^{ème} anniversaire** de la fondation de la ville. Le voyage se fera de nuit en car grand confort de 40 places avec sièges inclinables. Les inscriptions sont ouvertes auprès de Catherine LE MOIGNE (tél. 02 98 55 10 50), Emile LAURENT (tél. 02 98 94 22 54) ou Louis POULELAOUEN (tél. 02 98 52 57 53).

ULAMIR E BRO GLAZIK

Dans le cadre du 5^{ème} festival des « Contes z'éveillés », Michel CORRIGAN présentera ses « **Contes de l'armoire** » le samedi 28 février, salle socioculturelle, à 20h30. Adultes : 6,00 €, 12-18 ans : 3,00 €, moins de 12 ans : 2,00 €. Les places sont à réserver à l'Ulamir au 02 98 91 14 21.

Exposition du peintre Roger DUCRET et du poète Bertrand DELPORTE à l'Ulamir, à Plonéis, du 19 février au 26 mars.

LES ENTREPRISES PLOMELINOISES

UN PRIX POUR UN BISCUIT ALIZE

Installée à **Penhead Braz depuis 1988**, la biscuiterie ALIZE appartient depuis 1994 au groupe LOCMARIA /

GAILLARD PATISSIER. ALIZE emploie en moyenne **30 personnes** et possède cinq lignes de production. Les clients principaux sont les grands distributeurs français et étrangers, anglo-saxons notamment.

Outre les célèbres crêpes dentelles de Quimper, les produits sont les berlingots fourrés ou salés, les crackers aromatisés salés et les mini-flûtes fourrées. L'activité s'est fortement développée ces dernières années, passant de 150 à 400 tonnes en 2003, avec la création d'une nouvelle gamme apéritive et des grignotages sucrés de la marque GAVOTTES. En 2003, le biscuit « **Cœur de praliné** » de la nouvelle gamme grignotages a reçu le prix ISOGONE dans la catégorie innovation. Ce prix récompense à la fois l'originalité du biscuit et son emballage. Bravo à ALIZE pour son dynamisme.

E.D.F. ET G.D.F. SEPARANT LEURS FACTURES

En application des décisions françaises et européennes sur l'ouverture des marchés de l'énergie, les professionnels et petites entreprises pourront choisir leur(s) fournisseur(s) à partir du 1^{er} juillet 2004. Dès à présent, E.D.F. et G.D.F. séparent la facturation de leurs clients professionnels communs. Ceux-ci recevront deux factures sous des plis différents. Les clauses de leur contrat ainsi que les conditions techniques et financières de fournitures d'électricité et de gaz naturel ne changent pas. Les professionnels peuvent contacter leur interlocuteur habituel pour plus de renseignements.

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

FEVRIER 2004		
Dimanche 1 ^{er} – dimanche 29	Exposition sur les kermesses à Plomelin	Hervé HERROU - M.A.P.A.
Samedi 21	Loto	Amicale Laïque et A.P.E. – Salle socioculturelle
Vendredi 27	Bal musette	Amis de Ti Gwenn – M.A.P.A.
Samedi 28	Soirée contes	Ulamir – Salle socioculturelle
MARS 2004		
Samedi 6	Bal masqué	A.P.E. école privée – Salle socioculturelle
Dimanche 7	Diaporama sur le Maroc	Amis de la Bibliothèque – Salle socioculturelle
Samedi 13	Concours de triplette	Pétanque des Vire Court
	Repas de l'Amicale Laïque	Salle socioculturelle
Dimanche 14	Concert Rétina	Kan an Odet – Salle socioculturelle

ETAT CIVIL

Décès : Marie GUIZIOU, ép. LUCAS, 72 ans, 11 Kroaz Kermel ; Jean HERANVAL, 93 ans, Ti Gwenn ; Marie LARHANT, vve. SALAUN, 98 ans, 23 rte. de Pont-L'Abbé ; Anne LE BRIS, vve. FEUNTEUN, 90 ans, 2 leur Sant Meryn ; Pierre QUERE, 73 ans, Kerriou.

Mariages : Claire JAOUEN et Michel MALARDE, 14 goaremm ar Menhir.

Naissances : Paul BALEY, hent Kerdavid ; Apolline BOSSARD, 1 koad ar Roz ; Kristofer INMAN, 37 hent Kerfram

INFORMATIONS PRATIQUES

OUVERTURE DE LA MAIRIE

Du lundi au jeudi :
8h - 12h ; 13h - 17h

Le vendredi :
8h - 9h ; 13h - 16h30

Le samedi (état civil) :
9h - 12h

PERMANENCES DES ELUS :

- Yves ROHOU, Maire : le samedi de 9h à 12h (de préférence sur rendez-vous) ;
- Gildas GUIQUET, Adjoint chargé de l'urbanisme et de l'environnement : mercredi de 10h à 12h ;
- Yvonne PETON, Adjointe chargée des affaires scolaires et du restaurant scolaire : jeudi de 10h à 12h ;
- Odette CATANZANO, Adjointe chargée des affaires sociales : mardi de 10h à 12h ;
- Alban LANLARD, Adjoint chargé des travaux : samedi de 10h à 12h ;
- Jean-Pierre ROYANT, Adjoint chargé de la culture et du sport : vendredi de 10h à 12h ;
- Jean-René GUELLEC, Adjoint chargé des affaires économiques : samedi de 10h à 12h.

OUVERTURE DE LA DECHETTERIE

Lundi - Mercredi - Vendredi
10h - 12h ; 16h - 18h

Samedi
9h - 12h ; 15h - 18h

MEDECINS DE GARDE : Appeler le 15 (le centre assure la régulation)

PHARMACIE : ouverte lors des permanences des médecins plomelinois

HORAIRES DES MESSES :

- à 11h les deux premiers dimanches du mois • à 9h30 les autres dimanches

